

REPUBLIQUE DU BURUNDI

ASSEMBLEE NATIONALE

CABINET DU PRESIDENT

SERVICE DU PORTE PAROLE

TEL : 22227021/79-75 959 283

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 2 /PP/AN du 20/07/2017

Ce Jeudi 20 juillet 2017, l'Assemblée Nationale du Burundi s'est réunie en sa séance plénière pour l'analyse et l'adoption du projet de loi portant mission, mandat, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National pour l'Unité et la Réconciliation. Toutefois, certains Honorables Députés indépendants de MIZERO Y'ABARUNDI ne se sont pas présentés à l'Hémicycle pour l'analyse et l'adoption de cette loi.

Pour ce comportement manifesté, l'Assemblée Nationale voudrait porter à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que ces Honorables Députés ci-haut mentionnés ne se sont pas présentés aux travaux d'analyse et d'adoption de la loi susmentionnée non pas parce qu'ils n'y adhèrent pas, mais plutôt parce que cette loi allait être défendue par le Ministre de l'Intérieur et de la formation patriotique. En effet, ces Honorables Députés n'ont pas apprécié les réponses données par ce dernier lors de la séance des questions orales avec débats sur la question relative au statut juridique des Honorables Députés issus de MIZERO Y'ABARUNDI.

L'Assemblée Nationale du Burundi condamne ce comportement affiché, alors que ces Honorables Députés de MIZERO avaient demandé qu'il y ait une séance plénière des questions orales avec débat à adresser au Ministre de l'Intérieur pour clarifier ses réponses, et que ces dernières ne sont pas encore déposées au

my